

Information permanente relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Boulogne-Billancourt, le 13 mars 2014

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Ipsen rend publics les éléments de rémunération de Monsieur Marc de Garidel, Président-Directeur général, et de Madame Christel Bories, Directeur général délégué.

Les montants des rémunérations exposées ci-dessous ont été approuvés par le Conseil d'administration d'Ipsen SA lors de sa séance du 27 février 2014, sur recommandations du Comité des Rémunérations réuni le 26 février 2014.

I. Eléments de rémunération de Monsieur Marc de Garidel, Président-Directeur général

Fixation de la rémunération variable au titre de l'exercice 2013

Le Conseil d'administration a arrêté le montant de la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2013 à 675.000 euros.

Fixation de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2014

Au titre de l'exercice 2014, la rémunération fixe brute de Monsieur Marc de Garidel est inchangée à 750.000 euros.

Fixation de la rémunération variable au titre de l'exercice 2014

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil d'administration a décidé d'octroyer à Monsieur Marc de Garidel une rémunération variable cible brute de 750.000 euros, pouvant varier dans une fourchette allant de 0 à 150% (soit de 0 à 1.125.000 euros) sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs suivants : les deux tiers de ce montant cible reposent sur l'atteinte de niveaux de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de bénéfice net par action et de flux de trésorerie opérationnels ; le solde repose sur des critères qualitatifs en matière d'orientations stratégiques. Le niveau d'atteinte attendu n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

II. Eléments de rémunération de Madame Christel Bories, Directeur général délégué

Fixation de la rémunération variable au titre de l'exercice 2013

Le Conseil d'administration a arrêté le montant de la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2013 à 600.000 euros.

Fixation de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2014

Au titre de l'exercice 2014, la rémunération fixe brute de Madame Christel Bories est inchangée à 570.000 euros.

Fixation de la rémunération variable au titre de l'exercice 2014

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil d'administration a décidé d'octroyer à Madame Christel Bories une rémunération variable cible brute de 570.000 euros, pouvant varier dans une fourchette allant de 0 à 150% (soit de 0 à 855.000 euros) sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs suivants : les deux tiers de ce montant cible reposent sur l'atteinte de niveaux de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de bénéfice net par action et de flux de trésorerie opérationnels ; le solde repose sur des critères qualitatifs en matière d'orientations stratégiques et de transformation du Groupe. Le niveau d'atteinte attendu n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Les pratiques de gouvernance de la Société et l'ensemble des éléments constituant la rémunération de Monsieur Marc de Garidel et de Madame Christel Bories seront détaillés dans le Document de Référence pour l'exercice 2013.

Le présent communiqué est établi et mis en ligne sur le site d'Ipsen (www.ipsen.com) en application des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.